

Repentir

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bas qui est plus gros que celui du haut, a une pointe de fer. On prie de le rendre, contre récompense, au Bureau d'Avais.

Chez Fanchette Rost, montée de la Palud, bonne pelure de cacao fraîche en poudre, dite en gousse ; miel de Narbonne, figues, raisins, pâssules, fideys, macaronis d'Italie, son d'amandes parfumé pour laver et blanchir la peau.

La Régie des postes et messageries prévient le public que d'après les changements opérés par l'administration française, la correspondance pour Lyon, tout le midi de la France, l'Espagne et le Portugal, doit être remise à la poste les dimanches, mardi, jeudi et vendredi, aux heures prescrites par le règlement.

Le sonneur du temple de St-François, vaincu d'avoir quêté au sujet du renouvellement de l'année, malgré la défense expresse qui lui en avait été faite, ainsi qu'à tous les autres employés de la Municipalité, a été condamné à une peine pécuniaire, à la restitution des dons reçus, et prévenu qu'une récidive entraînerait sa destitution.

Les personnes qui n'ont pas encore reçus leurs comptes de l'année dernière, pour M. et Mme de Saussure-Bercher, sont priées de les apporter ou envoyer à leur demeure actuelle, faubourg d'Etraz, No 36.

SAINTE-CATHERINE

JEUNES filles qui fêtez Sainte-Catherine, connaissez-vous bien votre patronne ? « Son histoire est belle comme un poème et merveilleuse comme un conte », a dit Anatole France. Résumons-la. Fille du roi Costus et de la reine Sabinette appelée d'abord Dorothee, elle vivait à Alexandrie, au IV^{me} siècle de notre ère. Aussi instruite que belle, elle était particulièrement versée dans l'étude des arts libéraux et elle excellait à broder la soie. Quoique étant à tous points de vue, un beau parti, elle n'avait d'abord jamais voulu entendre parler de mariage. Mais un jour, le pieux ermite Ananias, qui avait entrepris sa conversion (car elle était idolâtre) piqua sa curiosité en se flattant de lui faire connaître un époux, « non seulement supérieur à elle en toutes choses, mais encore supérieur à toutes les autres créatures ». Or, ce soir-là, pendant son sommeil, elle eut un songe, au cours duquel le Christ lui apparut « beau par delà toute beauté ». S'en étant éprise aussitôt, elle s'empressa de lui déclarer qu'elle était prête à l'épouser. Le Christ, cependant, repoussa ses avances, lui faisant même observer durement, qu'elle « n'était point assez belle pour lui ». Désespérée de cette réponse, elle courut, dès son réveil, chez Ananias pour en avoir l'explication. L'ermite lui conseilla avant tout de se laisser instruire dans la foi chrétienne. Elle y consentit et sitôt baptisée, le Christ lui apparut encore dans un nouveau songe pour lui dire qu'il consentait cette fois à la prendre comme épouse et pour lui glisser au doigt l'anneau nuptial. A partir de ce moment, elle se montra le modèle des vertus. Les chrétiens d'Alexandrie la nommèrent « Alca-tharina », mot qui signifie « toujours pure ». En ce temps-là, les chrétiens étaient poursuivis avec acharnement et jusqu'au martyr par l'empereur romain Maximin. Sommée de sacrifier aux idoles, elle s'y refusa, fut condamnée à mort et (après avoir subi le supplice de la roue) décapitée le 25 novembre 310, aux portes d'Alexandrie.

Mais, direz-vous, Mesdemoiselles, pourquoi cette sainte est-elle devenue notre patronne ? Vraisemblablement d'abord à cause de son mariage mystique. Quelle est la jeune fille qui ne rêve d'épouser l'homme doué du plus grand charme et des plus rares mérites ? Or, Sainte-Catherine, ayant eu la gloire d'être fiancée à l'Homme-Dieu, nulle n'était plus digne qu'elle de remplir ce rôle. Elle passait du reste pour le prototype de toutes les grâces et de toutes les vertus virginales. Elle fut une des « voix » de Jeanne d'Arc qui ne cessait de l'invoquer durant sa mission libératrice. Pendant des siècles,

elle a été l'objet d'une vénération touchante, où l'on chôma longtemps le jour de sa fête. Les servantes et les fileuses l'avaient prise comme patronne professionnelle. Les étudiants, orateurs, philosophes lui rendaient même au moyen-âge de particuliers hommages, parce que, très experte en dialectique, elle avait su confondre, voire convertir au christianisme, les savants docteurs d'Alexandrie qu'on avait chargés de la ramener au paganisme.

Une autre question, je le devine, est prête à jaillir de vos lèvres, jeunes curieuses ! D'où vient l'expression : « Coiffer Sainte-Catherine » ?

L'érudit Quitard prétend qu'elle tire son origine du fait qu'autrefois il était d'usage de confier à la demoiselle d'honneur le soin d'acommoder la coiffeure nuptiale d'une jeune mariée, dans l'espoir un tantinet superstitieux que cela lui porterait bonheur pour trouver à son tour un mari. Si elle n'y réussissait pas, on disait qu'elle était en état de « coiffer Sainte-Catherine » ce qui était une simple pointe d'ironie, puisque la fiancée ne s'étant jamais mariée que mystiquement et symboliquement avec le Christ n'avait pas eu besoin d'être coiffée.

Selon une autre version, un peu moins tirée par les cheveux, il est rappelé que jadis, on avait pris coutume dans la plupart de nos églises, de coiffer la tête des statues de saintes au moyen de petits bonnets à la mode du pays, qu'on renouvelait chaque année, le jour de leur fête. Pour Sainte-Catherine, c'était naturellement aux jeunes filles qu'on s'adressait pour remplir cet office. Mais, dès qu'elles étaient mariées, elles abandonnaient la fonction à des camarades plus jeunes ou moins heureuses. De sorte qu'à la longue, il y eut beaucoup plus de vieilles filles que de jeunes pour parer la chapelle et la statue de la Sainte. « Coiffer Sainte-Catherine » signifiait donc d'abord simplement « ne pas être mariée » ; puis, par extension, désigna celles qui s'éternisaient dans un rôle incompatible avec l'hyménée.

Enfin, vous ignorez pas, Mesdemoiselles, en quoi consiste la cérémonie qui sert encore de prétexte à tant de réjouissances le jour de la Sainte-Catherine. Il est généralement admis qu'une jeune fille qui, à vingt-cinq ans, n'est pas mariée, doit piquer une première épingle dans la coiffure de la sainte, ou plutôt dans le petit bonnet qui en tient lieu, que ses camarades lui offrent et qu'elle porte crânement durant toute cette journée de fête. A trente ans, seconde épingle. A trente-cinq ans, troisième et dernière épingle. Alors seulement, on coiffe irrévocablement Sainte-Catherine... Mais qu'importe, après tout ? Si bien coiffées que vous puissiez être, gentilles Catherinettes, et quel que soit le nombre de vos épingles, j'ai l'idée que vous ne renoncerez jamais pour cela à l'espoir du mariage.

Henri NICOLE.

LA MANIÈRE DE VIVRE DE NOS ANCÊTRES

Il est bon de se repaître à l'heure accoutumée. Car nature veut être réglée à ses heures, attendu qu'elle fait ordinairement ses fonctions en certain temps. Puis quand la faim et l'appétit s'offre, il ne faut pas différer à repaître. La faim sent son heure, l'appétit demande à manger et remontre que l'estomac en a besoin... Or d'autant que pour se bien comporter au manger, ce n'est pas assez de cognoître généralement l'usage des viandes, mais faut encore sçavoir la nature et propriété de chacune à part.

Comment il se faut gouverner au dormir et au veiller. Le sommeil donne repos à la faculté animale et vigueur à la naturelle. Car quand l'esprit animal en veillant est dissipé par le travail, le sommeil nous saisit incontinent ; par le moyen de la chaleur naturelle, qui se retire du dehors au dedans pour mieux cuire l'aliment duquel les vapeurs benignes montées de l'estomac au cerveau, estans espoissies par sa froidure, viennent soudainement boucher les nerfs, de sorte que la faculté animale ne peut plus recevoir aux organes des sens, partant est con-

trainte de se reposer tandis que nature est totalement occupée à faire la coction des viandes, non seulement en l'estomac mais aussi au foye et en toute l'habitude du corps ; puis la distribution de la nourriture par toutes les parties pour réparer la triple substance consommée, restaurer les esprits exhalez, rafraichir leurs organes lassez et fortifier tous les membres débilités du travail, afin qu'ils puissent habilement recommencer leurs mouvements et s'acquitter gentiment de leur office. Par ainsi le sommeil nous apporte des grandes commoditez quand il est qu'il faut.

Le sommeil doit estre doux, profond et mediocre. Car le sommeil n'est pas bon quand il est troublé de songes fascheux, ny quand il est si léger qu'on est incontinent éveillé et qu'il est à tous propos interrompu. Le dormir excessif est encore pire : Car il empesche les excréments de sortir dehors en temps deu, il amasse beaucoup de superfluitez, il refroidit et humecte extremement le cerveau, il appesantit la teste et tout le corps, il rend l'esprit lourd, les sens hebetés et les membres pesans et paresseux.

Il faut dormir tant que la digestion soit parfaite. Et bien qu'elle se fasse aux uns plus tost et aux autres plus tard, si est-ce que communément elle est parachevée en six, sept ou huit heures. On cognoist qu'elle est parfaite, quand le ventre fait bien son devoir, que l'urine est dorée, qu'il n'y a point de tension à l'estomach, qu'il n'y vient point de rots aigres à la bouche et qu'on ne sent point le corps pesant, ains léger et dispos. Le somme qui continué encore après la digestion, à bon droit est appelé immodéré. Car il excède la mesure raisonnable. Pour limiter justement la quantité du dormir, il faut considérer la complexion, l'age, l'aliment et le labour précédent. Les cholériques ont besoin de dormir plus longuement, pour rafraichir et humecter leur chaleur sèche et temporer la cholere extremement eschauffée en veillant. Les phlegmatics n'ont que faire de tant dormir, pour ce qu'ils sont assez humides : Néanmoins, on laisse longtemps dormir les enfans qui sont naturellement humides, mais c'est pour empescher la continuelle dissipation de leur substance par le cuir rare et transpirable. Les vieillards ont mestier de très-bien dormir pour les humecter, attendu qu'ils sont secs. Quand on a usé de grande variété de viandes et qu'on a beaucoup mangé le soir, on doit dormir plus largement à fin que la digestion se puisse parfaire. Mais si on a légèrement soupé, il n'est pas besoin de tant dormir. Pareillement, quand on a beaucoup travaillé le corps ou l'esprit, il est expédient, pour restablir les forces dissipées par le labour, de dormir d'avantage que quand on a esté oysif.

(A suivre.)

La bataille de Waterloo racontée par un Belge. —

L'empereur est à cheval, il remarque un nuage noir à l'horizon. Il interroge son officier d'ordonnance.

— Sire, ce sont les Russes.

— Un escadron de cuirassiers, en avant ! commande l'empereur.

Les cuirassiers s'élancent, les Russes s'évanouissent.

On remarque un second nuage noir à l'horizon.

— Sire, ce sont les Autrichiens.

— Un escadron de cuirassiers, en avant !

Les cuirassiers s'élancent, les Autrichiens se volatilisent.

Tout-à-coup, un tout petit point noir se dessine au loin.

— Sire, dit l'officier d'ordonnance, ce sont les Belges.

— Ah ! dit l'empereur en pâlisant, maintenant nous sommes perdus.

Repentir. — L'espiègle Toto reçoit de sa maman une verte réprimande : il a mangé en cachette la moitié d'un pot de confitures.

— Vous êtes un vilain, monsieur ! fait la maman ; vous serez privé de confitures toute la semaine...

— Oh ! petite mère, je m'en repens...

— Tu t'en repens ? Ah ! c'est gentil, ça ; viens, que je t'embrasse !

— Oh ! oui, petite mère, je me repens bien de ne pas avoir mangé tout le pot.